

CS05 2023 01



Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le **6 MARS 2023**
ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 09 février 2023 qui leur a été adressée le 10 février 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mme CHASLES Vanessa, et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr ROQUEFORT Olivier donnant pouvoir à Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme OLSEN Nadine donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	04	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.02.17-02 – COMMISSIONS COMMUNALES

- Proposition de réorganisation des commissions communales
- Fixation du nombre de membres et élections des membres
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire rappelle que par délibération N° 2020.07.13-04 du 13 juillet 2020, neuf commissions communales avaient été mises en place. Par souci d'efficacité, il propose d'en réduire le nombre à trois (Commissions A ; B et C) et de les réorganiser.

Il propose également que le Maire, Président de droit de chaque commission, soit assisté d'un Adjoint ayant délégation dans le domaine de chaque commission comme Vice-Président (l'élection aura lieu lors de la première réunion de chaque commission) à chaque commission et propose qu'un membre du Conseil Municipal participera à une seule commission à laquelle il est engagé pour plus d'efficacité et de présence aux réunions.

Il propose de fixer le nombre de membres de chaque Commission comme suit :

- Commission A : 6 Membres
- Commission B : 6 Membres
- Commission C : 5 Membres

Il propose de ne pas créer une commission « Finances » au motif que par intérêt pour la mise en place d'une gouvernance partagée, toutes les commissions seront invitées à participer à la réunion de préparation budgétaire et chaque commission aura au préalable travaillé les dossiers afin de prévoir les crédits budgétaires ou étudié les dossiers relevant de sa compétence et nécessitant un avis d'un point de vue financier.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration soit à l'initiative de ses membres,

CSOS 2023 2

Considérant que ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et que celles-ci sont chargées d'instruire les dossiers soumis au conseil municipal et élaborent un rapport communiqué à l'ensemble du Conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales,

Considérant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions et que lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	14
CONTRE	00

- Accepte de réduire le nombre de commissions communales à 3 avec les missions figurants sur le tableau annexé à la présente délibération,

- Fixe le nombre de membres de chaque commission comme proposé par le Maire,

CSIS 2023 8 1

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le **16 MARS 2023**
ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

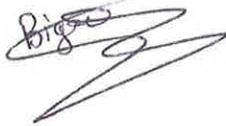
- Donne un favorable aux autres propositions du Maire sur la composition de chaque commission et la réunion de toutes les commissions en remplacement d'une commission « finances ».

- Procède à l'élection des membres des 3 Commissions communales.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 07 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



CSOC BRAM R 1

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
 Reçu en préfecture le 06/03/2023
 Affiché le **16 MARS 2023**
 ID : 056-215601345-20230217-8DEL2023-AR

TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION A	COMMISSION B	COMMISSION C
<p><i>Affaires scolaires</i> <i>Cantine/Garderie municipales</i> <i>Patrimoine et embellissement</i> <i>Bâtiments</i> <i>Bois</i> <i>Hygiène et sécurité au travail</i></p>	<p><i>Voirie</i> <i>Réseaux</i> <i>Environnement</i> <i>Assainissement</i> <i>Chemins ruraux</i> <i>Erosion</i></p>	<p><i>Informations et communications</i> <i>Bulletins municipaux mensuels et annuels</i> <i>Site internet communal</i> <i>Site facebook</i> <i>Application panneapocket</i> <i>Totem digital interactif pour l'affichage légal</i> <i>Sports et loisirs</i> <i>Relations avec les Associations communales ou extérieures</i></p>
<p>6 Membres dont le Maire Président de droit Et l'Adjoint ayant délégation pour ces domaines + 4 Conseillers municipaux</p>	<p>6 Membres dont le Maire Président de droit Et l'Adjoint ayant délégation pour ces domaines + 4 Conseillers municipaux</p>	<p>5 Membres dont le Maire Président de droit Et l'Adjoint ayant délégation pour ces domaines + 4 Conseillers municipaux</p>
MAHIEUX Francis	MAHIEUX Francis	MAHIEUX Francis
BOUTE Jean-Louis	LE QUEUX Pascal	PERNEL Bernard
BOUTE Marie-Annick	BIGORGNE Cédric	CHASLES Vanessa
JEHANNIN Claudine	CLERO Anne-Marie	DOLO Anne-Marie
MICHEL Yannick	DE CANCELLIS Georges	OLSEN Nadine
ROQUEFORT Olivier	DE LA PORTE DES VAUX Pierre	

Le Secrétaire de séance,
 Mr BIGORGNE Cédric



Le Maire,
 Mr MAHIEUX Francis

